

Nouvelles de Quéménéven Keleier Kemeneven

Mairie de Quéménéven
2 rue Saint Laurent
29180 Quéménéven

Site web de la commune
www.quemeneven.bzh

N° 157 Avril 2025

ACTUALITÉS

Horaires d'ouverture de la mairie

02 98 73 53 33
mairie@quemeneven.bzh

Lundi : 9h00 - 12h30 /
13h30 - 17h00

Mardi : 9h00 - 12h30 /

Fermée l'après-midi

Mercredi : 9h00 - 12h30 /
13h30 - 17h00

Jeudi : 9h00 - 12h30 /

Fermée l'après-midi

Vendredi : 9h00 - 12h30 /
13h30 - 16h30

Samedi : **Fermée**

Horaires d'ouverture de l'agence postale communale

02 98 73 64 81
ap.quemeneven@laposte.fr

Du lundi au vendredi :

9h00 - 11h30

Le samedi : 9h00 - 12h00

Fermetures :

- *dernier samedi du mois
(26 avril ; 31 mai)*

Contacts utiles

Enedis 09 72 67 50 29
Service déchets 02 98 98 89 67
Services de l'eau et de l'assai-
nissement QBO 02 29 40 15 59

Urgences :

Eau 06 07 79 23 29

Assainissement 07 85 18 55 08

Déploiement de la fibre optique : les travaux ont commencé

Sur l'ensemble de la Région Bretagne, 1,2 million de prises optiques sont à construire. Le territoire est découpé en quatre zones de déploiement. Sur Quéménéven, nous sommes dans la phase 3, avec 630 000 locaux. Le projet de déploiement court de 2023 à 2026.

La phase des études préalables s'est déroulée entre 2023 et 2024. Nous sommes désormais dans la phase des travaux, et l'objectif est d'ouvrir la commercialisation courant 2026. Quéménéven, Cast et une partie de Landrévarzec font partie de la même zone de déploiement. La société Axione est mandatée par Megalis pour faire les travaux, avec des sous-traitants.

C'est un nouveau réseau de communication qui est posé. Ce réseau "fibre optique" est construit en parallèle du réseau Telecom « cuivre » qui achemine actuellement l'ADSL. Le réseau "fibre optique" réutilise au maximum les infrastructures existantes : les gaines, les poteaux Telecom et Enedis. Là où ce n'est pas possible, des poteaux sont posés (et peu de passage en souterrain).

À la suite de l'ouragan Ciaran, Megalis s'est posé la question de l'enfouissement du reste du réseau fibre optique à construire. Le surcoût a été estimé à +500 millions d'euros, à supporter par les financeurs (Région, Départements, et Communautés de commune et d'agglomération). Ce surcoût ne pouvait pas être pris en charge.



La particularité du réseau "cuivre" sur Quéménéven, est qu'il a été enfoui fin des années 1970-début des années 1980 directement par la pose de câbles en pleine terre, sans gaine autour (puis complété après l'ouragan de 1987). Il n'est pas possible de faire passer la fibre optique au même endroit, il n'y a pas de gaine. Ainsi dans beaucoup d'endroits de nouveaux poteaux seront installés. Notons aussi que des gaines vides ont été posées en réserve, lors des travaux d'assainissement collectif par exemple : elles sont réutilisées, le surcoût de l'époque nous sert aujourd'hui.



Suite article « Déploiement de la fibre optique : les travaux ont commencé

Le réseau est construit à partir du central téléphonique (nœud de raccordement optique NRO) situé route de la Gare au bourg de Quéménéven. Il dessert par la suite deux armoires (points de mutualisation PM) qui sont au niveau du terrain de tennis de la Gare, et au niveau du cimetière du bourg. De ces armoires, les câbles sont acheminés aux plus près des habitations via poteaux, gaines, etc. jusqu'au point de branchement optique (PBO). L'étape finale est le branchement de l'habitation, qui est à la charge de chaque abonné quand il souscrita une offre commerciale.

Les travaux ont commencé début 2025.

- Dans les gaines existantes et utilisables, tirages de câbles : jusqu'à l'été 2025
- En parallèle, constitution de la nouvelle infrastructure avec la pose des nouveaux poteaux et de nouvelles gaines : jusqu'à l'été 2025
- Puis après l'été 2025, câblage de la nouvelle infrastructure
- Sur 2026 : branchements et raccordements finaux, dans les armoires et les points de branchements optique, réglages informatiques des réseaux
- Fin 2026 : début de commercialisation

Un aspect important est le besoin d'élaguer certains arbres pour la pose de la fibre optique en aérien. Exploitants agricoles et propriétaires seront contactés individuellement pour des élagages ou ébranchages après l'été.

Le site web de Megalis est une mine d'informations, consultez-le à : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

En mettant votre propre adresse, vous pourrez connaître l'avancement du déploiement.

Le mot du Maire

Comme chaque année, j'assiste à l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs du Finistère, qui se tient à Châteauneuf-du-Faou. Comme chaque année, la question des populations de choucas y est évoquée. Il y est rappelé qu'elles s'en prennent aux cultures, et également aux autres oiseaux et petits passereaux. Dans les bourgs, les choucas s'en prennent aux cheminées ou aux murs, provoquant parfois des accidents graves, comme des décès ou des paralysies dues à une intoxication au monoxyde de carbone.

Le préfet a rappelé trois points importants. Premièrement, le juge considère que le choucas n'est pas une espèce mise en danger par les tirs de régulation (et non extermination, car personne ne songe à faire disparaître cette espèce). Il est donc possible de procéder à des tirs de régulation. Deuxièmement, le juge se base sur le nombre de constats qui lui remontent pour accepter ou non le quota de régulation. Troisièmement, le juge souhaite qu'il soit fait davantage d'efforts de prévention en amont d'éventuels tirs de ce petit corvidé.

Cela signifie qu'à notre échelle communale, il faut impérativement faire remonter tous les dégâts agricoles via la procédure normale. J'encourage également tous les propriétaires de maisons et bâtiments, comme nous l'avons fait avec une enquête, et tous les propriétaires de jardins dont les passereaux disparaissent, à signaler tous les dégâts ou disparitions constatés, à la préfecture ou en mairie. Par ailleurs, si la préfecture encourage la pose de grillages sur les cheminées, aucune obligation ne s'impose aux propriétaires pour le faire. Peut-être faudrait-il envisager une aide des autorités pour les petits propriétaires dépassés par le coût lié à cette installation ?

Erwan Crouan, maire



Le Carnaval à l'école



Mardi 4 mars, à l'initiative des élèves de CM, tous les écoliers ont été invités à se déguiser. Tôt le matin, en garderie, il était déjà possible de croiser des princesses et des super héros. En raison de leur séance de piscine, les CE et les CM ont patienté jusqu'en début d'après-midi avant de se déguiser et de s'installer en classe en costume ! À 16 heures, tous les enfants se sont rassemblés sur la cour avant de sortir dans les rues du bourg pour former un joyeux cortège bariolé et bruyant : tambourins, grelots et refrain scandé "On veut des bonbons!" ont rythmé la progression du défilé. Encadré par les enseignantes, les atsem et des grands-parents, le cortège a séduit les parents et collégiens venus les admirer et leur donner les bonbons tant réclamés. À leur retour en classe, les écoliers se sont partagés un fabuleux butin de friandises ! Tous espèrent renouveler ce défilé dès l'an prochain.

Repas Intergénérationnel

Jeudi 20 mars 2025, la commune a organisé son premier repas partagé entre les élèves de l'école publique et neuf habitants qui se sont inscrits pour tenter l'expérience. Certains enfants savaient que leurs grands-parents viendraient, d'autres ont eu une surprise. Comme Solveig, 7 ans, qui avait demandé à sa mamy de venir : « mon papy aussi est là », annonce-t-elle avec un grand sourire. Sylvie, la mamy facétieuse, termine son assiette : « C'est drôlement bon, les produits sont frais. Ça fait plaisir de constater que les enfants mangent de la bonne nourriture à la cantine. En plus, tout est fait sur place ».

(Extrait du journal « Le Télégramme » du 23 mars)

Une nouvelle date sera proposée prochainement.



Cérémonie du 19 mars

La commémoration de la cérémonie de la fin de la guerre d'Algérie s'est tenue ce mercredi 19 mars 2025. Pour ce 63e anniversaire, les adhérents de la section locale de la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie), les élus et la population locale se sont dirigés, à 11 heures, vers le monument aux Morts pour la France de la commune. Pour marquer cet événement, un défilé a été organisé de la mairie vers le monument. Le cortège était précédé du drapeau de la 18e section des médaillés militaires de Quimper, porté par Roger Legallais, du drapeau des anciens combattants de la FNACA porté par Jean Guillamot et du drapeau des anciens combattants porté par Henri Hénaff. Après la lecture des messages officiels par le maire Erwan Crouan et Claude Vanbaleghem, le maire et René Hénoff, président de la section locale ont déposé une gerbe au pied du monument. La sonnerie "Aux Morts", puis une minute de silence suivie de l'hymne national ont ponctué la cérémonie. En clôture de la cérémonie, les autorités ont remercié les porte-drapeaux et la trentaine de participants présents. À l'issue, un vin d'honneur a été offert par la municipalité dans la salle communale.





Quartier « Terrasses du Steir », point d'étape

Où en est-on sur le quartier « Terrasses du Steir », en bas du quartier Ty Jérôme ? Le permis d'aménager a été déposé le 8 novembre (voir le bulletin communal n° 155). Il y a un délai d'instruction de six mois. Déjà deux demandes de compléments ont été formulées par le service instructeur, et à chaque fois la commune y a répondu, et le délai de six mois se réactualise.



Travaux réalisés

Autour de l'Église au bourg, des cheminements conformes à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sont créés. Ces travaux ont reçu des subventions du conseil départemental (15 000 €HT) et de l'État (20 000 €HT).

Ils participent à la mise en conformité légale de la commune sur l'accessibilité des espaces publics.



Un cheminement piéton a été matérialisé à la Gare, le long de la Voie Romaine, entre l'allée Pierre Dornic et le trottoir déjà existant avec la volonté de sécuriser l'accès des piétons. Ces travaux bénéficient d'une subvention de 7 000 €HT venant de la répartition des amendes de police entre les communes.

Les employés municipaux ont réalisé des marquages de voirie en janvier. Ces marquages sont à réaliser régulièrement car ils s'effacent avec le temps. Le temps doit être sec pendant plusieurs jours pour une meilleure tenue.

L'appareil est collectivisé avec Plogonnec et Guengat.



La structure du city-stade, derrière le stade municipal, a été posée ainsi que la table de ping-pong.

Ces travaux bénéficient d'une subvention du conseil départemental. Il est ouvert à tous.

À noter qu'un créneau sera réservé à l'école publique et à l'école de foot (voir affichage sur site prochainement).





Bruits dans les propriétés privées : horaires autorisés sur la commune

Jours ouvrables		8h30		19h30	
Samedis		9h		19h	
Dimanches et fériés		10h		12h	

Source : arrêté n° 2012-0244 du 1^{er} mars 2012 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Finistère.

Outre les bruits dans les propriétés privées, ce texte précise les dispositions liées aux bruits de voisinage dans les lieux publics et accessibles au public, pour les activités professionnelles, activités agricoles, activités de loisirs ou sportives, bruits de chantier, et les bruits dans les propriétés privées. N'hésitez pas à le consulter sur le site web de la mairie.
Certaines communes peuvent avoir des arrêtés plus restrictifs.

www.quemeneven.bzh

Conception : mairie de Quéménéven. Images : /jaspik, wikimedia

Nouveaux commerces sur Quéménéven

Lisa Beauté & Bien-être

esthéticienne et prothésiste ongulaire à domicile depuis 2015.

Du lundi au samedi 9h-19h

Contact : 06 67 56 81 33



Attitude Motoculture

entretien & réparation de matériel de jardinage. Tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses, taille-haies. Révision, vidange, affûtage, nettoyage. Service rapide, fiable et économique. Prolongez la durée de vie de vos outils !

Contact: 02 98 73 68 72, 141 route du Porzay 29180 Quéménéven



Les commerces installés sur Quéménéven

Bar – restaurant Tal ar Hoat. 2 place de l'Église, 29180 Quéménéven. 02 98 73 51 65. Bar, tabac, restauration le midi sur place.

Garage Keraval, 1 bis route de Kergoat, 29180 Quéménéven. 02 98 26 99 97. Garage toutes marques.

Traiteur Alain Conan, 14 voie Romaine, 29180 Quéménéven. 02 98 73 50 42. Traiteur, épicerie, dépôt de pain, pizzas.

Anicely Coiffure, 180 route du Porzay, 29180 Quéménéven. 02 98 73 60 03. Coiffure.

Garage Mauraph, 1 voie Romaine, 29180 Quéménéven. Garage toutes marques.

NCW, 12 bis route du Porzay, 29180 Quéménéven. Sellerie-bourrellerie toutes marques.



Vous avez emménagé à Quéménéven récemment et souhaitez voter lors des prochaines élections.

Pour cela vous pouvez:

- Vous présenter en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent (- de 3 mois)
ex: facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe, attestation d'assurance, redevance d'enlèvement d'ordure ménagère, etc.
- Vous rendre sur le site [servicepublic.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396) et faire la demande en ligne.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



Pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales ou que vous n'avez pas été radié, rendez vous sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Portes Ouvertes à l'école communale

Vous souhaitez mieux connaître l'école ? Vous souhaitez vous renseigner sur l'établissement ?
Un après-midi portes ouvertes est organisé le vendredi 6 juin de 16h30 à 18h30.

Information : offre de protection santé par AXA

Axa propose aux habitants de Quéménéven une protection santé appelée « Assurance santé pour votre commune ».

Pour connaître les détails et les modalités, vous pouvez contacter directement l'agence AXA de Briec au 02 98 57 53 66 ou agence.ghassurances@axa.fr.

Il est inutile de contacter la mairie, la commune n'ayant pas le droit légalement d'apporter des précisions sur cette offre



Offre emploi saisonnier

La commune cherche un agent saisonnier polyvalent, aux services techniques, de juin ou juillet jusqu'à fin août.

Pour tout renseignement, contacter la mairie



Lutte contre le Frelon Asiatique : piégeage de printemps

Le piégeage de printemps est ouvert de février à fin mai, où les pièges devront impérativement être retirés.

Depuis 2024, un Plan National de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes a été mis en place pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux liés à cette espèce invasive.

Les actions proposées incluent le piégeage des fondatrices au printemps, la détection et destruction des nids, ainsi que la réduction du stress des colonies d'abeilles par la mise en place du piégeage d'automne et l'utilisation de muselières et harpes électriques.



Depuis cette année, l'utilisation de pièges non sélectifs, tels que les pièges à guêpes ou ceux fabriqués à partir de bouteilles en plastique, est désormais interdite. Seuls les pièges référencés par le plan de lutte, comme les pièges japonais et coréens, sont autorisés.

Ensemble, nous pouvons contribuer à protéger notre environnement et à assurer la sécurité de tous.

Les volontaires souhaitant devenir piégeurs sur le territoire sont encouragés à se manifester par mail auprès de la FDGDON 29 ou du GDS Bretagne.

Contacts utiles :

- FDGDON 29 : accueil@fdgedon29.com – 02 98 26 72 12
- GDS Bretagne : section.apicole@gds-bretagne.fr – 07 61 25 86 02

Pour plus d'informations, consultez le site officiel www.frelonasiatique.bzh

Inauguration place de la Résistance à Kergoat

La plaque de la place de la Résistance sera inaugurée le mardi 29 avril, à 11 h, en présence de la famille de Jean Hascoët.

Ce jour correspond au 80e anniversaire de la libération du camp de Dachau. Jean Hascoët et Jean Crovan seront libérés ce jour-là.

Cérémonie du 8 mai à Kergoat

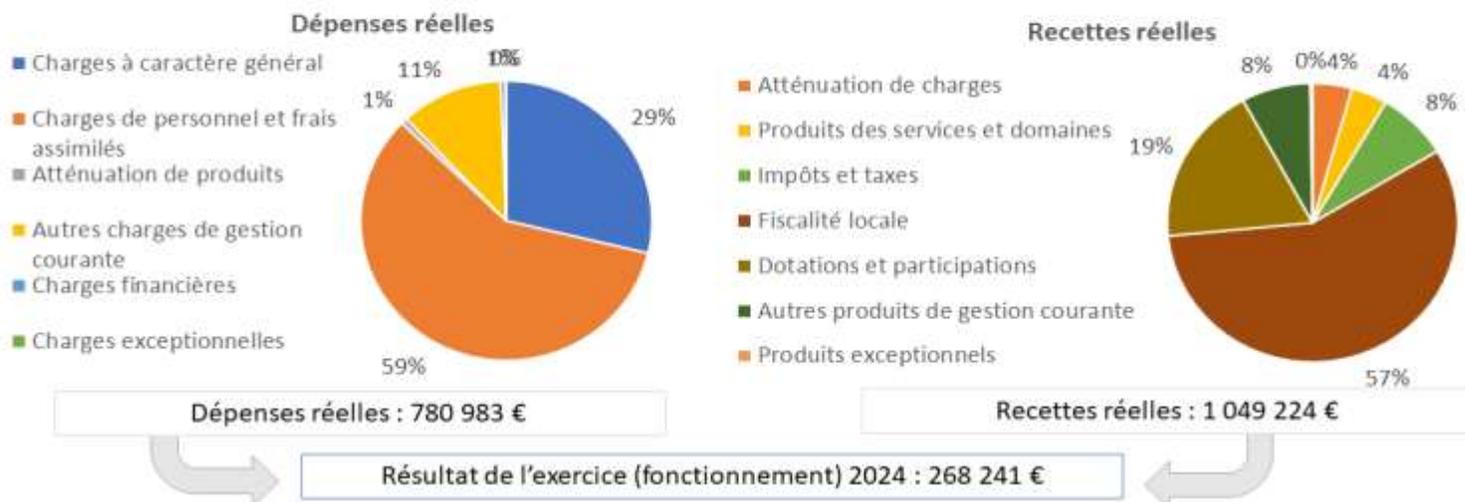
La célébration de la journée nationale de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 se tiendra à 11h, au monument aux morts de Kergoat.



Les procès-verbaux des conseils municipaux sont disponibles en libre consultation en mairie et sur le site internet de la commune : www.quemeneven.bzh

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité d'adopter les budgets ci-dessous:

Budget principal, compte administratif 2024, fonctionnement



Le résultat de l'exercice est positif. Il va être réutilisé dans le budget 2025.

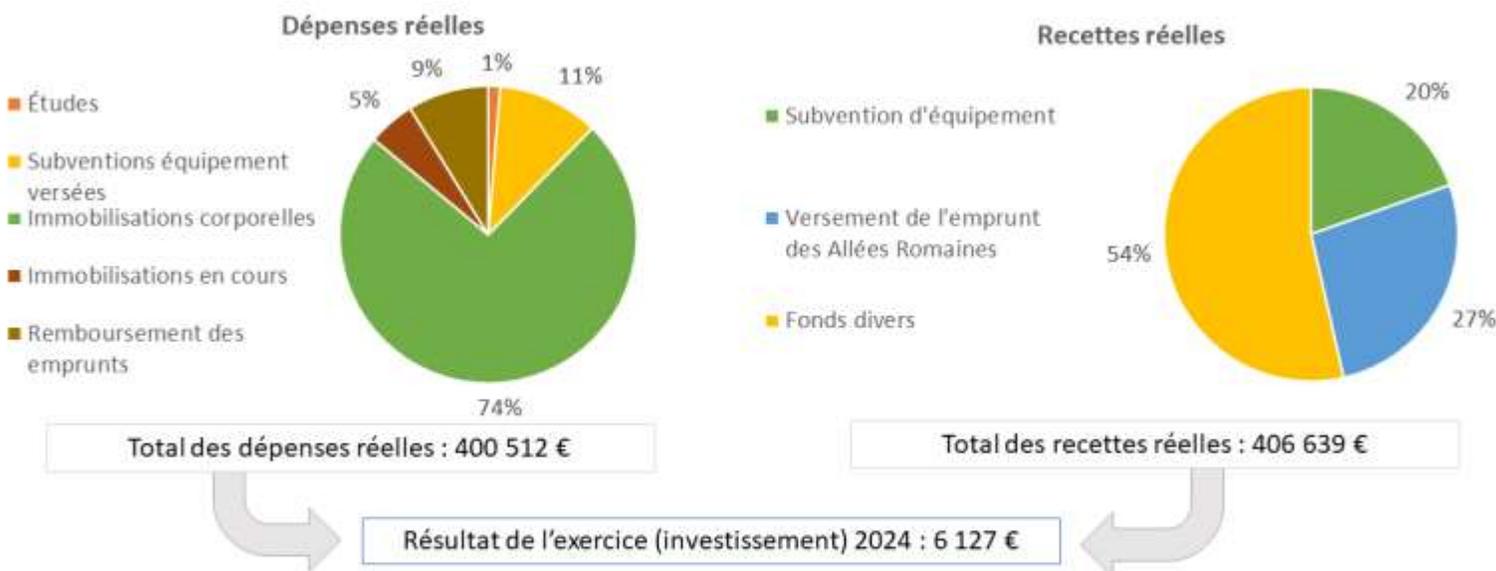
Dépenses de fonctionnement:

- : eau, électricité, alimentation, petit matériel, fournitures scolaires et administratives, contrats d'entretien, assurances, etc.
- : salaires et cotisations sociales du personnel
- : fonds de péréquation intercommunale
- : indemnités et cotisations des élus, subventions aux associations et au CCAS
- : intérêts des emprunts

Recettes de fonctionnement:

- : remboursements sur rémunération du personnel
- : cantine et garderie, concessions des cimetières, locations de la salle communale
- : participations financières de QBO
- : dotations de l'État
- : locations d'immeubles, remboursements de l'assurance

Budget principal de la commune, compte administratif 2024, investissement





Dépenses d'investissement:

- : études pour salle communale et ancienne école
- : électrification et éclairage public
- : entretien des bâtiments et des routes, achats de gros matériel
- : isolation de la halle des sports et maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité

Recettes d'investissement:

- : subventions État, conseil régional, conseil départemental, QBO, amende de polices, etc.
- : récupération de la TVA, taxe d'aménagement

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2024

- Travaux SDEF : 21 812 €. Amélioration énergétique d'éclairage public
- Travaux de voirie : 195 457 €. Notamment : réfection de la route de Kerampape (chaussée et fossés), busage route de Kerouzaillet (chaussée réalisée en 2023)
- City-stade : début des aménagements
- Structure de jeux dans la cour de l'école
- Halle des sports : isolation, éclairage, changement de portes
- Signalétique (panneaux de voie en campagne, numérotation des habitations)
- Placître : sécurisation suite tempête Ciaran (diagnostic, abattage, élagage)

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LES ALLÉES ROMAINES

- Section de fonctionnement en déficit : -188 783 €
- Section d'investissement en excédent : 6 821 €

Ce budget est clos. Les traites restantes de l'emprunt (78 800 €) seront prises en charge par le budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LES TERRASSES DU STEÏR

- Section de fonctionnement en équilibre : 0 € (169 188 € en dépenses et recettes, ce qui représente la valeur du terrain à aménager)
- Section d'investissement en déficit : -17 100 €

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2025-2028:

Le Conseil approuve l'offre de la société COLAS. Le marché sera signé pour un an, renouvelable 3 fois maximum par tacite reconduction. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande, pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT et maximum de 300 000 € HT.



DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2024 POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Le Conseil sollicite une subvention au titre du Fonds Vert 2024 à hauteur de 50% du montant estimé des travaux (550 000€ HT) pour la rénovation énergétique de l'école de Quéménéven.

Le Conseil sollicite une subvention au titre du Fonds Vert 2024 à hauteur de 50% du montant estimé des travaux (100 000€ HT) pour la rénovation de la bibliothèque de Quéménéven.

LE CONSEIL VALIDE UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION OBJECTIF EMPLOI SOLIDARITÉ

L'association Objectif Emploi Solidarité est agréée en tant que structure d'insertion pour la réalisation de « chantiers d'insertion » comportant des travaux d'entretien des espaces verts.

Une convention de partenariat, permettra à la commune de recevoir ces chantiers. Les missions sont réalisées selon le programme défini par la commune.

Il s'agit de travaux de : débroussaillage ; désherbage de voirie ; taille de haies, petit tronçonnage, élagage, etc...

L'équipe du chantier d'insertion interviendra 12 journées équipe au cours de l'année 2025 pour un montant de 5 775 €. La rémunération des prestations est fixée à 481.25 € par journée équipe.

La durée de travail des personnes en insertion chez Objectif Emploi Solidarité est de 30 heures par semaine comprenant 28 heures de temps de travail consacrées à la « production » et 2 heures de temps de travail consacrées à l'accompagnement socioprofessionnel.

Extrait du conseil municipal du 8 avril 2025

LE CONSEIL DÉCIDE LE MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION DE 2024 POUR L'ANNÉE 2025.

À savoir :

- Taxe d'habitation : 15.20 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 33.13 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 43.31 %.

Les recettes attendues s'élèvent à 540 000€, avec une réévaluation des bases fiscales de 1.7% (taux d'inflation 2024).

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025

L'affectation du résultat de fonctionnement est le marqueur des capacités d'auto-financement de la commune.

Nous disposons d'un excédent de fonctionnement cumulé de 537 062,84 € (268 241 € au titre du résultat de fonctionnement de 2024 ajouté aux résultats des années passées).

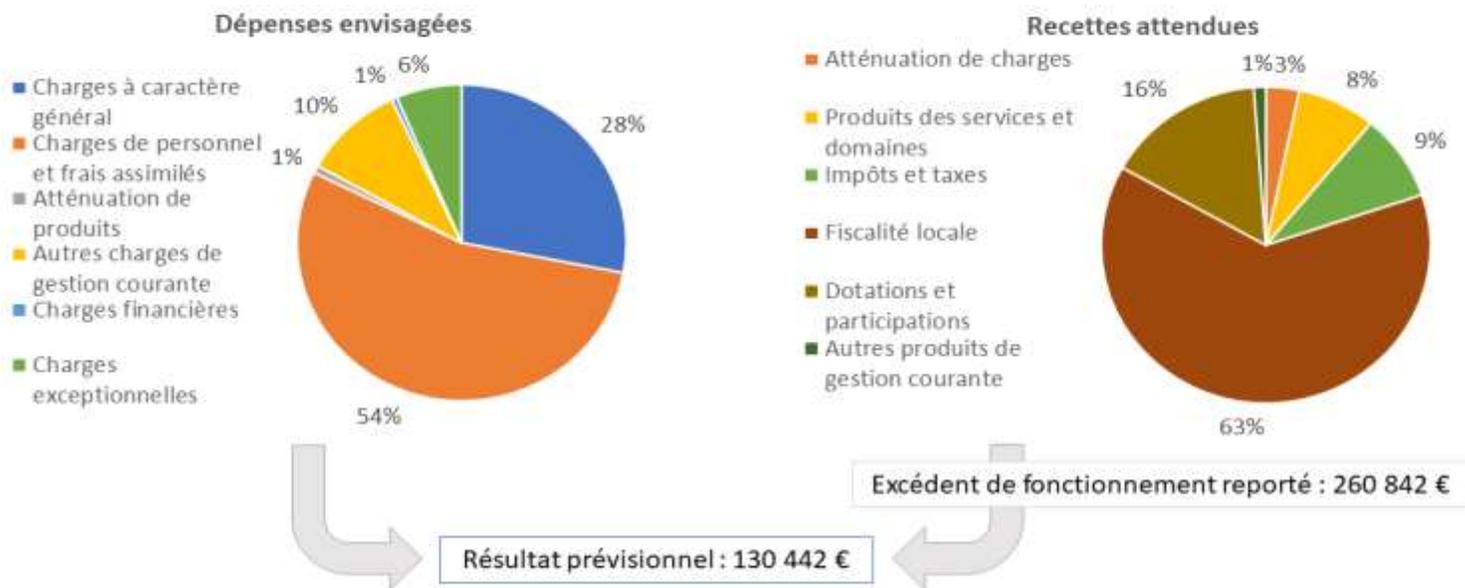


L'excédent de fonctionnement est réparti :

- À la section d'investissement : 276 220.79 € (somme d'un déficit d'investissement cumulé de 228 262,09 € et d'un solde négatif des « reste à réaliser » 2024 de 47 406,70 €)
- À la section de fonctionnement : 260 842.05 €

En dépenses, les « reste à réaliser » désignent ce qui reste à payer pour les travaux déjà réalisés ou engagés.

Budget principal primitif 2025, fonctionnement



Le budget primitif 2025 en fonctionnement est excédentaire, avec un montant de 130 422 € (1 046 590 € de dépenses, et 1 177 012 € de recettes).

Nous pouvons citer :

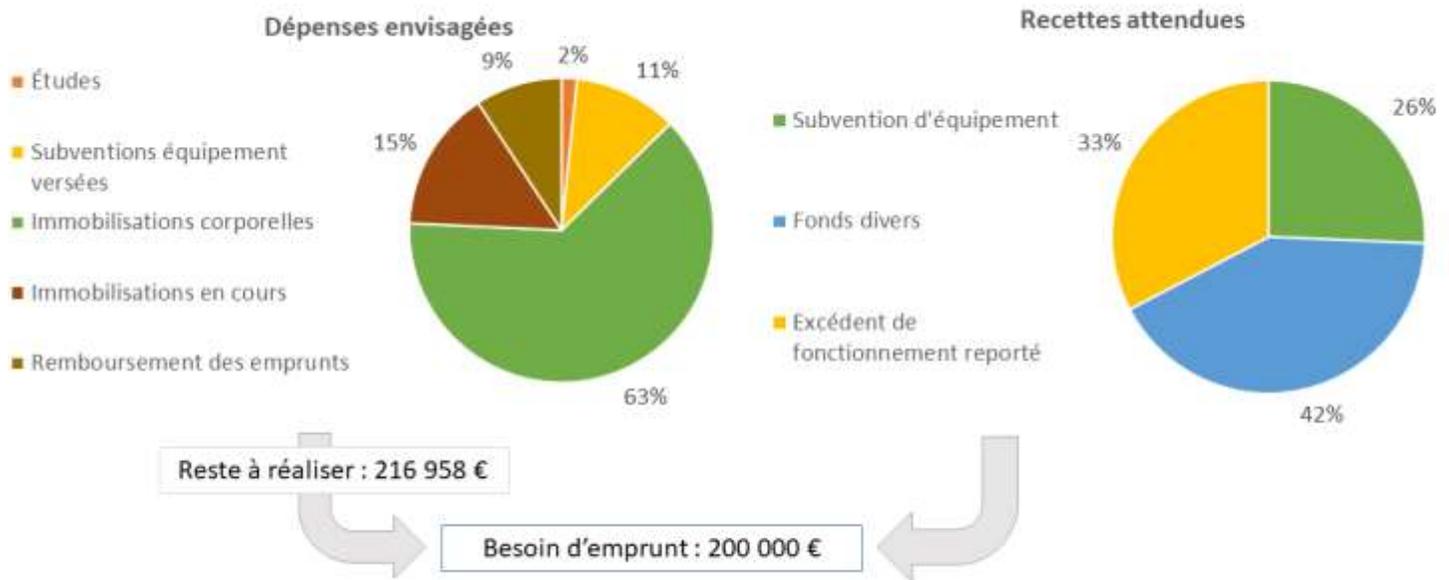
- Études géotechniques pour la salle communale : 3 012 €
- Amélioration de l'éclairage public et nouveau projecteur au stade de Kerhéol (SDEF) : 42 017 €
- Cheminement accessibilité autour de l'église et cheminement piéton à la Gare : 74 000 €
- Panneaux d'adressage sur le secteur de la Gare : 11 250 €
- Nouveau poteau incendie : 18 916 €
- City-stade (structure et revêtement) : 67 759 €

Pour les recettes, il reste à percevoir :

- 25 000 € du conseil département pour le city-stade et le cheminement accessibilité autour de l'église
- 50 000 € du fonds de concours de Quimper Bretagne Occidentale
- 50 000 € de DSIL, pour des travaux d'accessibilité
- 44 000 € de la DETR, pour des travaux d'accessibilité et le cheminement accessibilité autour de l'église



Budget principal primitif 2025, investissement



Le budget primitif 2025 en investissement doit être équilibré. Si tous les investissements prévus sont réalisés, un emprunt de 200 000 € est nécessaire.

NOUVEAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE 2025

- Travaux de voirie : 340 000 €. En 2024, ce sont 237 000 € qui étaient prévus. L'effort supplémentaire est conséquent sur 2025, cela concerne la réfection de routes en campagne, le creusement de fossés comblés.
- Travaux d'enfouissement de réseaux d'électricité et éclairage public à Kergoat, avant les travaux d'assainissement : 33 000 € de participation communale à l'éclairage public, le SDEF prend en charge l'enfouissement.
- Mise en sécurisation routière à Kergoat et route de Quimper : 11 000 €
- Accessibilité des bâtiments publics : 60 000 €
- Étude pour la rénovation énergétique de l'école : 50 000 €
- Plan numérique école : 7 700 €. Équipement numérique des deux dernières salles de classe non encore équipées.
- Finition de l'aménagement de l'aire du city-stade (clôture et table de pique-nique), pare-ballon et clôture au stade



BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TERRASSES DU STEÏR

Il s'agit d'un budget de stock qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement : 319 930 €
- Section d'investissement : 349 860 €



Le permis d'aménager est en cours d'instruction, comme évoqué dans ce bulletin.

Comment lutter contre la prolifération des rats ?

À savoir

Le rat brun (*Rattus norvegicus*), également appelé rat d'égout ou surmulot, est un rongeur avec un sens de l'odorat très développé. Il se nourrit de tout type de nourriture et a une grande capacité d'adaptation à différents milieux. La gestion des populations de rats est un enjeu de santé publique car les rongeurs sont vecteurs de nombreuses maladies et souillent les denrées alimentaires. Ils occasionnent des dégradations sur le bâti et les installations électriques.

Ses besoins essentiels :

- Un point d'eau
- De la nourriture
- Un lieu de nidification (terriers, égouts...)

La lutte préventive et curative va consister à supprimer l'un de ces facteurs (privations de nourriture, d'eau et prévention contre l'intrusion).

En cas d'infestation, utilisation de raticide-souricide

Le dosage des produits est limité à 0.025 % de matière active, pour nous mairies comme pour les particuliers, mais certains produits dans le commerce contiennent moins que 0.025 %. C'est donc aux acheteurs de bien vérifier le pourcentage, d'acheter le maximum (0.025 %) ou bien de mettre plus de produit si le pourcentage est inférieur. Il est préférable d'utiliser du raticide-souricide et pas uniquement du raticide.

Les voisins d'un même foyer d'infestation sont invités à se coordonner. D'ici quelques jours, des sachets de raticide-souricide seront disponibles en mairie

Et moi, que puis-je faire ?

Supprimer l'accès à la nourriture

Éviter l'accès aux déchets

- Ne pas jeter d'ordures au sol
- Les ordures ménagères doivent être enfermées dans des sacs et jetés dans des poubelles avec couvercles fermés.

Éviter l'accès à la nourriture pour animaux

- Ne pas laisser trainer de la nourriture, des gamelles pleines ou des graines à oiseaux à l'extérieur
- La nourriture pour chat contient une vitamine K1 ayant un effet immunisant chez le rat face aux produits raticides, empêchant ainsi ces derniers d'agir.

Supprimer l'accès à l'eau

- Vérifier que votre robinet extérieur ne goutte pas



Création d'une section jeune en septembre 2025 pour l'USQTT, le club reste ouvert à de nouveaux engagements en championnat pour septembre avec le projet de création d'une troisième équipe selon les effectifs.



2^e édition Soirée Décibels
Samedi 24 mai dès 19h30



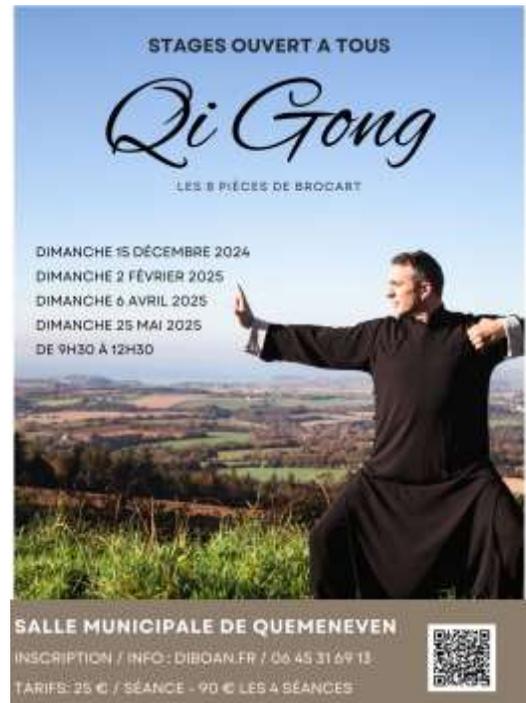
Les chemins de l'été de QBO / Kémé en fêtes



Avis aux marcheurs !
Kémé en fêtes organise le jeudi 12 juin à partir de 19 heures une randonnée d'environ 9 km au départ de la gare de Quéménéven.
Alors si vous aimez vous balader à travers champs, chemins, prairies..., venez découvrir la campagne environnante.
De plus tous les participants sont récompensés de leurs efforts : une crêpe et une boisson sont offerts à l'arrivée.



Dimanche 18 mai 2025: Entrée gratuite en extérieur et en intérieur (place de la mairie et salle municipale)
Accueil public : de 9h00 à 17h00
Tarifs emplacements :
3€ le mètre sans table et 4 € le mètre avec table
Ouvert aux particuliers et aux professionnels
Réservation et information auprès de Sophie :
06 59 05 02 23 / keme.en.fetes@orange.fr
Buvette et restauration sur place



Stage de Qi Gong du 25 mai:
Ouvert à tous, débutants comme confirmés.
Dimanche 25 mai de 9h30 à 12h30
Halle des Sports
Inscriptions sur le site internet:
Autre date de Qi Jong : 8 juin 9h30 à 12h30 salle municipale
Autre date : 15 juin 9h30 à 12h30 Stage de Self Défense basé sur le Jeet Kune Do à la salle municipale
INSCRIPTION sur : <https://diboan.fr/stages/>

La Chevêche d'Athéna



Par une belle soirée de printemps, peut-être avez-vous déjà entendu le chant de la Chevêche d'Athéna s'élever au faîte d'un bâtiment agricole ? Cette « petite chouette aux yeux d'or » se fait très rare dans les campagnes bretonnes : dans le Sud-Finistère, seule subsiste une petite population relictuelle dans les fermes du Porzay. De multiples dangers menacent son existence, notamment l'intensification de la circulation routière sur les petites routes du Porzay, mais aussi la disparition des bâtiments anciens où elle niche. Cette petite chouette sympathique peut tout à fait s'observer en plein jour au sommet d'un poteau électrique, sur un hangar... si vous avez cette chance, n'hésitez pas à contacter André Crabot, membre du groupe local de la LPO Bretagne, qui vous donnera des conseils pour la conservation de cette espèce si attachante.

Photo de Monsieur CRABOT André
Contact : crabot.andre@gmail.com



Nouvelle création Tro-heol: Imaginer la Pluie d'après le roman éponyme de Santiago Pajares

Ionah, 9 ans, grandit avec sa mère, Aashta, en plein désert, dans un contexte post-apocalyptique. Aashta enseigne à son fils comment survivre dans ce monde aride. Elle lui parle aussi du monde d'avant : les hommes cupides, le son du piano, la pluie qui tombe, et Ionah l'imagine en regardant le désert. Aashta va mourir. Ionah, 21 ans, part pour échapper à la folie de la solitude. Il rencontre Shei, un mystérieux coursier qui lui transmet un rapport sur le grand incident. Le manuscrit, écrit au recto, permet à Ionah de conter l'histoire de Mère, sa propre histoire. Imaginer la pluie est une fable philosophique qui nous mène à poser un autre regard sur notre monde, sur nos besoins, et nous invite à ralentir et nous tourner vers l'essentiel.

Mise en scène par Martial Anton et Daniel Calvo Funes



Les premières dates en Bretagne :

Le Jeudi 24 avril à 20h à l'Archipel à Fouesnant

Lien vers billetterie : <https://archipel.ville-fouesnant.fr/agenda/imaginer-la-pluie-2/>

Le Jeudi 15 mai à 19h30 à la Maison du Théâtre à Brest

Lien vers billetterie : https://www.lamaisondutheatre.com/brest-finistere_la-saison_fiche_467_Imaginer+la+pluie.htm

Autres rendez-vous de la Compagnie Tro-heol sur Quéménéven



Jeudi 29 mai 20h00 :

Pourvu qu'on entende ce que je veux dire (illustration de gauche)

L'histoire de Pierre Rivière, qui a tué sa mère, sa sœur et son frère, racontée par lui-même et par les autres : un mélange d'ombres, de muppets et de discours entrecroisés pour réfléchir sur l'histoire, le droit et la folie.

Collectif NAPEN Ombre et marionnettes

A partir de 12 ans; Durée 50 mn; Tarif libre

Mercredi 11 juin 20h00:

Le ventre des daronnes La Turbulente (illustration de droite)

Le ventre des Daronnes solo burlesque et émouvant autour de l'accouchement et de la maternité

Théâtre et marionnettes

A partir de 12 ans; Durée 1h; Tarif libre



La compagnie Tro-heol est conventionnée avec le Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC de Bretagne et la commune de Quéménéven, subventionnée par le Conseil régional de Bretagne et le Département du Finistère.





La Formation à la Gestion Forestière (FOGEFOR) est faite pour vous si vous êtes propriétaire ou futur propriétaire forestier et que vous souhaitez développer une gestion durable pour vous occuper de votre forêt. Elle est également ouverte aux employés de services communaux de Quimper Bretagne Occidentale, aux architectes et aux professionnels de la filière bois en général. Proposée dans le cadre d'une convention entre Quimper Bretagne Occidentale et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour structurer la filière bois au niveau local, la formation FOGEFOR permet de découvrir les fondamentaux de la gestion forestière au côté d'un technicien forestier du CRPF. Plusieurs modules seront abordés : la reconnaissance des essences forestières, l'élaboration de documents de gestion durable, le programme de coupe et de travaux, et d'autres aspects clés de la gestion durable des forêts.

Cette formation se déroulera sur 3 jours sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale (lieu communiqué ultérieurement) : 19 septembre, 10 octobre et 7 novembre 2025.

Si vous souhaitez rejoindre l'aventure et connaître les modalités d'inscription, contactez David Le Ferrec du CRPF au 06 18 44 72 15 ou david.leferrec@cnpf.fr



SOS Faune Sauvage Bretagne

Un « SAMU » pour les animaux en détresse

Un goéland avec une aile qui pend, un hérisson blessé dans son jardin, un merle ramené vivant par son chat ou encore une chouette tombée dans la cheminée... Souvent, pour un découvreur ou une découvreuse, la détresse animale est aussi synonyme de détresse humaine. Que faire ? Dois-je intervenir ? Comment ? Et surtout... Qui appeler ?

CONTACT : SOS Faune Sauvage Bretagne

7 jours sur 7, de 9h à 18h 02 57 63 13 13 <https://sosfaunesauvage.bzh>

Vous souhaitez devenir bénévole-rapatrieur ?

Envoyez un mail à contact@sosfaunesauvage.bzh



J'ai trouvé un animal en détresse. Que faire ?



S'assurer que l'animal est bien en détresse :
Appeler SOS Faune Sauvage Bretagne au 02 57 63 13 13 ou consulter la FAQ sur notre site internet

Flashez ce QR code pour voir la FAQ



Le sécuriser :

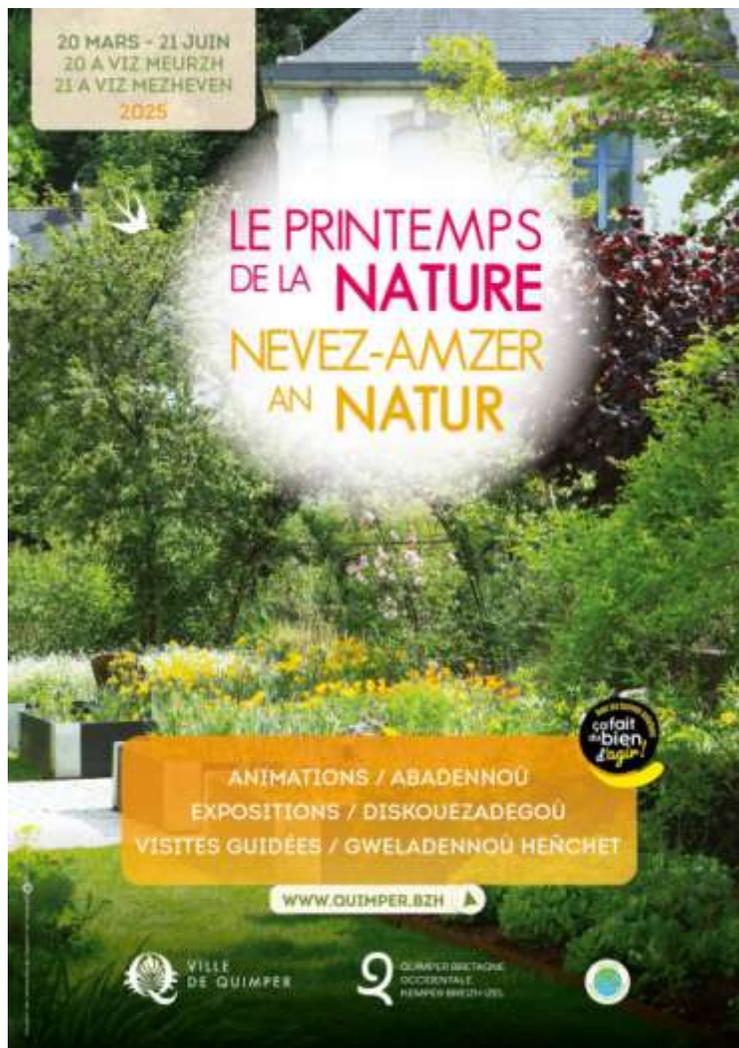
- Placer l'animal en sécurité dans un carton préalablement troué, avec un fond de papier journal.
- Ajouter une bouillotte couverte d'un linge, bien fermée et bien calée.
- Le mettre au repos dans une pièce tempérée sans lumière et sans bruit.
- Ne donner ni à boire, ni à manger.
- Ne pas caresser, ni parler à l'animal.



Le transporter :

Si vous devez l'emmener à un centre de soins pour la faune sauvage ou à un vétérinaire spécialisé, calez le carton fermé dans le coffre de la voiture pour le trajet.





La végétalisation, la préservation de la biodiversité et la résilience climatique sont au cœur des actions de la ville de Quimper. Chaque année, de nombreuses initiatives et événements sont organisés, notamment au printemps, sur cette thématique générale qu'est la nature.

Du 20 mars au 21 juin, la Ville et l'Agglomération renouvellent l'opération « Le Printemps de la nature ». Un programme riche et diversifié est proposé : exposition sur le plancton ou encore sur les micro-organismes dans l'eau, ateliers pour petits et grands dans les médiathèques, concertation sur table dans le cadre du Plan de Paysage, découverte des oiseaux du Vallon de Kermabeuzen ou encore visite en kayak de la baie de Kerogan, marché de la fleur d'été et de nombreuses autres animations et visites guidées, etc.

MDPH29

Recensement militaire





Déchèterie de Quimper Est :

(14 rue du Tro Breiz Quimper)

Horaires d'été :

- Lundi au samedi 9h-12h et 14h-19h

Déchèterie de Kerhenhir :

(Kerbenhir, Pluguffan)

Horaires d'été :

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi 9h-12h et 14h-18h30
- Mardi, jeudi : 14h30-18h30
- Dimanche : 9h-12h

Déchèterie de Quillihuc :

Zone artisanale de Quillihuc, 6 rue Gustave Eiffel, Ergué-Gabéric

Horaires d'été :

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi 9h-12h et 14h-18h30
- Mardi et jeudi : 14h-18h30

Déchèterie de Quimper Nord :

(62 route de Plogonnec Quimper)

Horaires d'été :

- Lundi, mercredi et samedi 9h-12h et 14h-18h30
- Mardi et jeudi : 14h-18h30

Déchèterie de Kedrein :

(Kedrein, Guengat)

Horaires d'été et d'hiver :

- Lundi au vendredi : 14h-18h
- Samedi : 9h12h et 14h-18k

Déchèterie de Briec :

Zone de Lumunoc'h

La déchèterie est fermée pour travaux. La réouverture est prévue courant mai.

Information complémentaire sur: <https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/141-aller-a-la-decheterie.htm>

Vous êtes propriétaires, vous avez un projet d'urbanisme ?

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

1



Vous êtes concerné si vous avez déposé une demande pour travaux auprès de votre mairie pour votre bien immobilier.

QUE DEVEZ-VOUS EFFECTUER COMME DÉMARCHES ?

2

Après de la Mairie

- dépôt de votre dossier d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...) en indiquant précisément la nature de votre projet.
- votre projet accepté par le service d'urbanisme de votre mairie, vous devez déclarer l'ouverture du chantier.
- une fois les travaux fins, vous devez envoyer à la mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux mais ne vous dispense pas de la déclaration auprès des finances publiques.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur service-public.fr

Après de la DGFiP

Dès la validation de votre permis de construire par la mairie, vous êtes accompagné tout au long de votre construction jusqu'à votre déclaration foncière à l'achèvement des travaux.

Le parcours en ligne sur impots.gouv.fr vous permet de déclarer en une seule fois tous les éléments nécessaires à la déclaration foncière et au calcul de vos taxes d'urbanisme.

Vous recevrez :

- une demande d'information où vous devrez indiquer la nature et la date d'achèvement prévisionnelle ou définitive des travaux.
- une fois la date d'achèvement arrivée à terme, vous recevrez une demande de déclaration permettant d'établir la taxe foncière et les taxes d'urbanisme.

La déclaration foncière est obligatoire pour toute nouvelle construction (maison, véranda, abri de jardin, piscine...) et en cas de changement de consistance du local (agrandissement, rénovation, garage en chambre...) ou de son affectation (hangar agricole en habitation, appartement en boutique...).

COMMENT DÉCLARER AUPRÈS DE LA DGFiP ?

3

Vous pouvez remplir vos différentes obligations déclaratives en ligne sur impots.gouv.fr, avec le service "Gérer mes biens immobiliers".

Rendez-vous sur votre espace particulier, à la rubrique "Biens immobiliers".



Accueil possible dans les centres des finances publiques et les maisons France Services



29/04: Inauguration Place de la Résistance, 11h Kergoat

03/05: Après-midi jardin, 14h Bibliothèque municipale

08/05: Commémoration, 11h Kergoat

09/05: Course cycliste Tour du Finistère

18/05: Vide grenier, place de la mairie & salle communale

24/05: Soirée Décibels, dès 19h30 salle communale

29/05: Spectacle « Pourvu qu'on entende ce que je veux dire », 20h, salle Tro Heol

06/06: Portes ouvertes école publique, 16h30/18h30

11/06: Spectacle « Le ventre des daronnnes La Turbulente », 20h, salle Tro Heol

12/06: Randonnée pédestre « Les chemins de l'été », 19h départ de la Gare

21/06: Kermesse de l'école

05/07: Cochon grillé et soirée par Kémé en fêtes; stade

13 au 20/07: La Grande Troménie (Locronan)

L'Agenda sportif

USQ Tennis de Table (19h30)

Vendredi 2 mai : en déplacement, équipe 1 contre Edern TT 2, à domicile, équipe 2 contre RC Briec 10

Vendredi 16 mai : à domicile, équipe 1 contre Presqu'île de Crozon TT 3, en déplacement, équipe 2 contre Raquette Esquibien 2

USQ (sous réserve des conditions météorologiques)

Dimanche 27 avril :

en déplacement, équipe 2 contre Camaret Pen Hir 2 à 13h30, équipe 1 contre Ergué Gabéric Paotred 3 à 15h30

Dimanche 11 mai :

à domicile, équipe 2 contre Plogonnec ES 3 à 13h30, équipe 1 contre Douarnenez Tréboul à 15h30

Dimanche 18 mai :

en déplacement, équipe 2 contre Pont de Buis AS 2 à 13h30, équipe 1 contre Briec Paotred à 15h30

Marchés

- Mercredi : 16h30 - 19h

Marché de producteurs biologiques, à la Ferme Bio de Coat Squiriou, 29180 Quéménéven (viande de bœuf, produits laitiers, pain au levain, bières, tisanes)

Commandes à passer sur cagette.net puis à venir chercher à la ferme. Contact : 06 77 96 95 52

- Jeudi à partir de 9h, place de l'église

Fruits et légumes, poisson

Trestan Tudal, route de Châteaulin, 29180 Quéménéven.

Contact : 06 61 77 86 77

- Vendredi : 16h - 19h30

Lieu-dit Pennaprat Nevet, 29180 Plogonnec

(légumes de la Ferme de Pennaprat Nevet, fromage de Ronan

Le Palud, produits laitiers, pains et brioches bio au levain de Nicolas Clément, d'autres produits fermiers comme des champignons, œufs, fruits, farines, lentilles, pois cassés, confitures, pestos de fruits, cidres, tisanes, miels...)

- Samedi : 7h30 - 12h, jusqu'à fin avril

Place de l'église

Huîtres et coquillages, SCEA Mane er Groez – Didier Brochard. Contact : 06 80 40 81 61

